ARTICLE / LE GRAND ANGLE

À Cran-Gevrier, cinq associations vont partager des locaux pour accompagner les familles et les personnes en situation de handicap

La Ville d'Annecy a approuvé la mise à disposition de locaux municipaux situés place de l'Étale, à Cran-Gevrier, au bénéfice de cinq associations engagées dans l'accompagnement social, familial et du handicap. Une décision qui doit permettre à ces structures de disposer d'un espace partagé pour poursuivre leurs activités auprès des habitants.

Par Ludovic CLAVAUD | 8 novembre 2026



Photo : Association Grain de Sel - Dessin d'une Arthérapeute

Un lieu commun pour plusieurs associations

Le monde associatif joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés sociales, familiales ou liées au handicap. À Annecy, plusieurs structures vont pouvoir bénéficier d'un espace partagé grâce à une décision adoptée lors du conseil municipal du 12 octobre 2026. Les élus ont en effet approuvé la mise à disposition de locaux situés au 3 place de l'Étale, à Cran-Gevrier, au sein du Lieu d'écoute, de conseil et d'orientation, également appelé LECO.

Cinq associations sont concernées par cette convention : le Centre Agapé, Différences Accompagnement Personnalisé à Domicile, Grain de Sel, Hypersupers-TDAH France et l'APEDYS des 2 Savoie. Ces structures interviennent dans différents domaines de l'accompagnement des personnes et des familles, avec des approches et des publics qui peuvent se compléter.

La mise à disposition doit débuter le 30 octobre 2026 pour une durée initiale d'un an. La convention pourra être renouvelée deux fois, sans dépasser le 29 octobre 2029. Cette date marque toutefois le début prévu de la convention et ne permet pas, à elle seule, de confirmer l'installation effective des associations.

Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement

Le regroupement de plusieurs associations dans un même lieu peut contribuer à rendre leurs activités plus visibles et à faciliter les échanges entre structures. Pour les familles, disposer de différents interlocuteurs dans un espace identifié représente également un avantage potentiel, notamment lorsqu'elles recherchent des informations ou un accompagnement adapté à une situation particulière.

Les associations concernées abordent des problématiques diverses, notamment le soutien aux familles, les troubles de l'attention, les difficultés d'apprentissage et l'accompagnement personnalisé. Leur présence dans un même bâtiment

ne signifie pas une fusion de leurs activités : chacune conserve son identité, son organisation et ses missions.

Ce fonctionnement partagé pourrait néanmoins favoriser des échanges d'expériences et une meilleure connaissance des ressources existantes sur le territoire. Il répond également à une difficulté fréquemment rencontrée par les petites structures associatives : trouver des locaux adaptés à leurs activités sans supporter des charges immobilières trop importantes.

Une mise à disposition gratuite, avec des charges à assumer

La convention approuvée par la municipalité prévoit une occupation gratuite des locaux. Les associations devront toutefois prendre en charge les dépenses de fonctionnement et les charges qui leur incombent, notamment celles liées à l'utilisation des espaces et à la copropriété.

Pour la Ville, cette formule permet de soutenir le tissu associatif en mobilisant son patrimoine immobilier. Pour les associations bénéficiaires, elle offre une certaine visibilité sur leurs conditions d'accueil pour les prochaines années, sous réserve du respect des conventions signées.

Au-delà des financements directs, l'accès à des locaux constitue un soutien matériel important pour des structures dont les moyens reposent souvent sur des ressources limitées et un engagement bénévole conséquent.

Grain de Sel : un projet engagé depuis octobre 2025

Pour l'association Grain de Sel, l'accès à des locaux mutualisés répond à des besoins concrets, exprimés depuis plusieurs mois. Contactée par Le Grand Angle, Stéphanie, responsable et membre fondatrice de l'association, précise que les premières réunions consacrées à ce projet se sont tenues à la fin du mois d'octobre 2025, à l'initiative des acteurs municipaux alors en fonction.

À l'origine, Grain de Sel recherchait principalement un local de stockage pour son matériel sportif. Faute de solution adaptée, le garage personnel de Stéphanie accueille encore aujourd'hui les équipements de l'association, parmi lesquels des vélos, des paddles et du matériel de ski-luge.

Mais les besoins de la structure dépassent la simple question du rangement. L'association accompagne des personnes en situation de handicap dans le cadre de ses activités et ne dispose toujours pas d'un lieu de repli permanent lorsque les conditions météorologiques deviennent défavorables. Pour faire face à ces situations, elle s'appuie ponctuellement sur d'autres espaces, notamment L'Écrevis et Les Petites Cantines.

L'intégration de Grain de Sel au projet de locaux mutualisés est ainsi apparue comme une possibilité de répondre à plusieurs difficultés matérielles, tout en favorisant les échanges avec d'autres acteurs associatifs du territoire.

Des délais qui interrogent les associations

Selon Stéphanie, les associations devaient initialement pouvoir accéder aux locaux dès le mois de juin 2026. La finalisation des conventions aurait toutefois pris davantage de temps que prévu. La responsable associative évoque également le report d'une réunion dans le contexte de la transition municipale, qui aurait contribué à décaler le calendrier.

Ces reports ont suscité des interrogations sur l'aboutissement du projet. Stéphanie indique néanmoins accueillir favorablement sa poursuite par l'équipe municipale actuelle.

« Nous sommes soulagés que la nouvelle municipalité continue à œuvrer dans ce sens », explique-t-elle au Grand Angle.

Cette attente ne concerne pas uniquement des démarches administratives. Pour Grain de Sel, elle se traduit par la nécessité de continuer à stocker du matériel dans un espace privé et de rechercher des solutions temporaires pour accueillir les personnes accompagnées.

La délibération du 12 octobre 2026 constitue une nouvelle étape dans la concrétisation du projet LECO. La date effective d'accès aux locaux et les modalités pratiques d'installation restent néanmoins à préciser.

Un enjeu de proximité pour les habitants

La création de cet espace partagé pourrait contribuer au développement des possibilités d'accompagnement à Cran-Gevrier. Son efficacité dépendra désormais des permanences effectivement proposées, de l'information diffusée auprès du public et de la coordination entre les associations présentes.

Les habitants concernés devront notamment pouvoir connaître les modalités de contact, les éventuelles conditions d'accueil et les services proposés par chaque structure. Ces informations pratiques permettront de mesurer concrètement la portée de cette mise à disposition.

Pour les associations, l'enjeu est également de disposer de conditions matérielles adaptées à leurs

missions. Si la décision municipale formalise leur futur accueil au sein de LECO, sa traduction concrète reste attendue par les structures bénéficiaires.

Sources

Ville d'Annecy, délibération D.CN.2026-327 du conseil municipal du 12 octobre 2026.

Témoignage recueilli par Le Grand Angle auprès de Stéphanie, responsable et membre fondatrice de l'association Grain de Sel, octobre 2026.

Mise à jour du 10 novembre 2026 — Une évolution pour l’association Grain de Sel

Depuis la publication de notre enquête consacrée aux locaux associatifs mutualisés de Cran-Gevrier, notre rédaction a reçu de nouvelles informations.

L’association Grain de Sel nous a indiqué avoir finalement pu accéder aux locaux du 3, place de l’Étale, au cours de la première semaine de novembre 2026.

Nous tenons à préciser qu’au moment où notre enquête a été réalisée, plusieurs jours auparavant, cet accès n’était pas encore effectif, selon les informations dont nous disposions alors.

Cette évolution est une bonne nouvelle pour l’association, qui attendait depuis plusieurs mois de pouvoir bénéficier de ces espaces.

Le Grand Angle tenait à porter cette information à la connaissance de ses lecteurs, dans un souci de transparence et de suivi de l’actualité locale.

Lire en ligne :
https://legrandangle.media/article/a-cran-gevrier-cinq-associations-vont-partager-des-locaux-pour-accompagner-les-familles-et-les-personnes-en-situation-de-handicap